

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM: La Réunion

Question au Gouvernement n° 3903

Texte de la question

PRIX DES CARBURANTS À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bello, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine. Mme Huguette Bello. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Jour après jour, les indicateurs tombent pour confirmer une dégradation continue de la situation sociale et économique. Les territoires les plus fragiles sont frappés de plein fouet. Dans les outre-mer, le démantèlement minutieux des dispositifs en faveur de l'emploi marchand et la marginalisation de l'économie solidaire ont des conséquences redoutables que la crise ne fait qu'aggraver. Le chômage atteint des sommets.

Mais ce n'est pas le seul triste record que nous enregistrons. À partir d'aujourd'hui 1er février, les Réunionnais paieront leur carburant et leurs bouteilles de gaz plus cher qu'ils ne l'ont jamais fait. Ainsi le litre de super sans plomb va augmenter de neuf centimes pour atteindre 1,66 euro. Ces augmentations constantes sont d'autant moins supportables qu'il n'y a pas d'alternative à la voiture et que le pouvoir d'achat, déjà sévèrement mis à mal, le sera encore plus si le projet de TVA dite sociale devait entrer dans les faits.

De toute évidence, le nouveau mode de fixation des tarifs ne suffit pas pour enrayer l'envolée des prix à la pompe. Il faut probablement se pencher à nouveau sur les conclusions de la Haute Autorité de la concurrence et sur les propositions émises par un rapport parlementaire consacré à ce problème.

Les unes et les autres ont été formulées à la suite des mouvements sociaux qui, en 2008, avaient gagné l'ensemble des régions d'outre-mer, et dont le détonateur, je le rappelle, était déjà le prix des carburants. Plusieurs questions liées au monopole de fait dans ce secteur sont restées en suspens, notamment celle des niveaux des droits de stockage ou celle des contrats de location-gérance.

Professionnels et particuliers, tous les usagers de la route attendent des solutions avec d'autant plus d'inquiétude que le secteur des énergies renouvelables, dans lequel l'avance de La Réunion est incontestable, subit les soubresauts des décisions gouvernementales.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour répondre durablement à leur attente ? (Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur de nombreux bancs du groupe SRC.)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique. M. Éric Besson, *ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique*. C'est vrai, madame la députée, le prix du carburant a augmenté en janvier en France et dans l'île de La Réunion. Mais à La Réunion, les prix sont réglementés, ils évoluent une fois par mois.

Au 1er février, l'application de la formule de calcul conduit à la hausse des prix que vous avez rappelée : quatre centimes pour le gazole, et neuf centimes pour le sans-plomb. Cette évolution s'explique, en métropole comme à La Réunion, par les mêmes facteurs. Tout d'abord, les cours du pétrole : vous connaissez la situation de tension géopolitique, ainsi que la hausse constante de la consommation mondiale. Le second facteur la hausse est le niveau de l'euro : sa valeur a baissé par rapport au dollar, les prix à la pompe exprimés en euros ont donc augmenté.

Je rappelle que cette hausse fait suite à deux mois consécutifs de stabilité des prix. Je veux ajouter que les consommateurs réunionnais de gazole paient aujourd'hui leur gazole onze centimes moins cher qu'en métropole.

À ceux que j'ai entendu dire au cours des derniers jours qu'il fallait casser la formule de calcul, je répondrai que

c'est une mauvaise idée. Cette formule a un caractère protecteur pour les Réunionnais, du fait du mécanisme de réglementation des prix. Elle protège le consommateur en fixant un prix maximum à la pompe et sur les bouteilles de gaz.

Nous avons refondu le dispositif en 2010 pour le rendre totalement transparent, le plus réactif possible, mais aussi le plus proche possible de la réalité des coûts d'approvisionnement. Il s'agit d'un prix maximum, il peut y avoir des prix inférieurs si les pétroliers le désirent. Quant aux taxes, que vous avez évoquées, n'y voyez pas malice mais le conseil régional a compétence pour fixer le taux de la taxe spéciale sur les carburants à La Réunion.

La vraie réponse à long terme, madame la députée, est de réduire notre dépendance aux hydrocarbures. C'est ce à quoi nous nous employons. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)

Données clés

Auteur : Mme Huguette Bello

Circonscription: Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3903

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 février 2012

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 février 2012